

17 mars 2021

DOSSIER DE PRESSE

Crise COVID et Santé mentale : un accompagnement renforcé en Pays de la Loire pour faire face à la crise sanitaire

La santé mentale est l'une des 5 priorités du **Projet régional de santé 2018-2022 de l'ARS**, avec l'objectif d'améliorer le parcours de santé des personnes vivant avec un trouble ou un handicap psychique. Depuis mars 2020, l'ARS s'est mobilisée en faveur de la psychiatrie et a finalisé son PACT Santé mentale.

Ce dossier de presse fait un **état des lieux de l'accompagnement des Ligériens en santé mentale** depuis le début de la crise sanitaire. Il aborde notamment la **situation des jeunes, fortement impactée par les conditions actuelles**, et présente les dispositifs, renforcés pendant la crise sanitaire, pour soutenir ce public.

Si la santé mentale s'inscrit tout au long d'un parcours de santé pluri-dimensionnel (sanitaire, social, médico-social, 1er recours, prévention, etc.), ce dossier de presse présente plus spécifiquement les actions développées et en cours de développement au niveau d'une part de l'offre sanitaire (notamment grâce aux compétences et aux ressources en soins mobilisables au sein des établissements de santé notamment en cette période de crise sanitaire), et d'autre part au niveau des acteurs intervenant dans le champ de la prévention (fortement concerné par la problématique de la souffrance psychique des jeunes).

SOMMAIRE

Contexte COVID : état des lieux et problématique en région Pays de la Loire page 2

Des mesures nationales renforcées au coeur de la crise et déclinées au niveau régional page 3

Le PACT santé mentale, une initiative innovante finalisée pendant la crise COVID page 3

17 millions d'euros mobilisés en faveur de la psychiatrie sur le secteur sanitaire page 4

Les jeunes, un public particulièrement touché par la crise sanitaire page 6

Les actions de l'ARS Pays de la Loire pour la santé mentale des jeunes page 6

Illustrations de dispositifs "Actions Santé mentale en faveur des jeunes" impactés par la crise page 7

Contact presse :

Service communication

06 78 26 56 94

ars-pdl-communication@ars.sante.fr

Contexte COVID : état des lieux et problématique en région Pays de la Loire

La prise de conscience des conséquences psychologiques de la crise sur la santé mentale des Ligériens a été très forte.

Les **principaux troubles constatés liés directement ou indirectement à la crise covid** sont l'anxiété, les troubles du sommeil, la dépression, les idées suicidaires, les tentatives de suicide, les scarifications, les troubles des conduites alimentaires, les décompensations psychiques, les violences intra familiales, les décrochages scolaires, les refus scolaires, etc. Ces troubles engendrent des situations cliniques complexes et ont un impact sur l'augmentation de l'activité en psychiatrie à la fois chez les enfants et chez les adultes, en ambulatoire comme en hospitalisation, avec des tensions plus ou moins fortes, variables dans le temps et selon les territoires.

Parallèlement, la crise covid-19 a fortement impacté les organisations et les pratiques.

Un **afflux récent de nouveaux patients liés à la Crise COVID** a entraîné une augmentation des files actives au niveau des soins ambulatoires et au sein des unités d'hospitalisation. Des **tensions hospitalières** sur les hospitalisations à temps plein sont apparues ces derniers mois, accentuées par des délais d'attente et de prise en charge ambulatoire permettant difficilement de répondre aux situations de crises immédiates.

Les tensions capacitaires s'aggravent de **tensions sur les personnels médicaux et paramédicaux**. La crise covid-19 a pu engendrer un absentéisme du personnel, de la fatigue des équipes, etc. Fort heureusement, de nouveaux acteurs sont apparus. La « pair aidance » professionnelle ou volontaire a poursuivi son développement dans les structures sanitaires et médico-sociales pendant la crise sanitaire. Des infirmières en pratique avancée (IPA) en psychiatrie sont en formation et même en activité, mais leur positionnement vis-à-vis des autres professionnels (délégations de tâches, aides au parcours de santé et de vie...) reste encore à définir en fonction des recensements des besoins. Les psychologues sont de plus en plus sollicités pour répondre à des souffrances psychiques de toute nature, avec des précisions en cours sur leurs modalités d'interventions qui apparaissent indispensables. La perspective d'une participation au parcours de soins coordonnés des psychologues cliniciens est en effet encouragée dans un rapport IGAS d'octobre 2019¹. Il a donné lieu à des réponses dans le cadre des mesures Ségur consistant à renforcer les dispositifs de soins en psychologues, en complément des professionnels de santé déjà présents (renfort des centres médico-psychologiques, renfort prochain des maisons de santé pluri professionnelles et des centres de santé, etc.). Néanmoins, malgré cela, la démographie médicale des psychiatres est très déficitaire dans certains territoires, sans compensation possible par la psychiatrie libérale (ex : Mayenne, Vendée, Sarthe et certains autres établissements dans les 2 autres départements).

Les prises en charge ambulatoires en psychiatrie se développent constamment et continuent à l'être au regard des nouveaux besoins exprimés, dès avant mais surtout depuis la crise sanitaire actuelle.

De façon générale, au niveau des professionnels, des usagers de la psychiatrie, des personnes en situation de handicap psychique ainsi qu'au niveau des proches, aidants et familles, une inquiétude a d'abord été ressentie du fait des mesures restrictives de liberté et de regroupement, rendues nécessaires du fait de l'évolution de la situation sanitaire, et ce notamment lors du 1er confinement (suspension des visites, des retours en famille, diminution des activités groupales, des possibilités d'accueil/ d'accompagnement en établissement ou en milieu ordinaire, etc.). Cette inquiétude s'est notamment traduite dans la population par une augmentation des syndromes anxio-dépressifs. Des situations complexes se sont multipliées chez les jeunes, du collège à l'université.

¹ Rapport Igas « inclusion des psychologues libéraux dans le parcours de soins »

L'augmentation des situations complexes a un impact sur d'autres secteurs que la psychiatrie, notamment sur les maisons des adolescents (MDA) qui voient leur activité de coordination des acteurs s'accroître notablement pour chaque situation complexe.

Des mesures nationales renforcées et déclinées au niveau régional

Dans le cadre de ce contexte COVID, des mesures nationales et régionales ont été mobilisées. Peuvent être citées entre autres celles du Ségur de la Santé déjà évoquées avec un renforcement des CMP, de la cellule d'urgence médico-psychologique régionale (CUMP) et bientôt des MSP et des centres de santé. Le Ministère de la Santé a également la volonté de suivre des données d'activité sur trois champs de la santé mentale : files et délais d'attente, taux d'occupation, urgences psychiatriques.

Des assises nationales de la psychiatrie sont également prévues avant l'été 2021.

D'autres mesures découlent de la **feuille de route pour la santé mentale et la psychiatrie**, lancée en juin 2018 par la Ministre des Solidarités et de la Santé.

En Pays de la Loire, l'ARS a fait de la santé mentale l'une des cinq priorités du Projet régional 2018-2022, afin d'améliorer le parcours de santé des personnes vivant avec un trouble ou un handicap psychique. Pour rappel, le projet régional décline les objectifs suivants :

Lutter contre la stigmatisation dans le champ de la santé mentale, la prévention du suicide et des conduites suicidaires ;

- Améliorer l'accès au diagnostic et aux soins psychiatriques ;
- Améliorer le parcours de santé et de vie des personnes souffrant de troubles sévères et persistants en situation ou à risque de handicap psychique en vue de leur rétablissement et de leur inclusion sociale ;
- Renforcer le pouvoir de décider et d'agir des personnes et promouvoir leur implication et celle de leurs proches ;
- Initier des réponses innovantes d'accompagnement.

Le PACT-Santé mentale de l'ARS : une initiative innovante finalisée pendant la crise COVID

Le **PACT-Santé mentale élaboré en 2019**, au regard des difficultés rencontrées par les acteurs de la psychiatrie et de la santé mentale et de la volonté régionale d'y apporter des réponses spécifiques apporte des repères à l'ensemble de ces acteurs.

L'objectif de ce document est de **renforcer la lisibilité de la politique régionale et de mobiliser sur des modes coordonnés et pluri partenariaux** (professionnels de santé, médico- sociaux, sociaux, associations, familles et citoyens)

Cette rédaction s'est appuyée sur les objectifs du projet régional de santé et des projets territoriaux de santé mentale, ayant porté sur des diagnostics et des préconisations d'actions, en lien avec la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA). Il a été **finalisé pendant la période de crise covid-19 au printemps-été 2020. Les priorités retenues sont les suivantes :**

- Modernisation des pratiques professionnelles, notamment en faveur du rétablissement des personnes

- Evolution spécifique de la pédopsychiatrie, vers plus de dépistage, de prise en charge et d'aller vers
- Renforcement de l'accès aux soins somatiques
- Prévention et gestion des situations de crise
- Soutien spécifique au volet ressources humaines des établissements

17 millions d'euros mobilisées en faveur de la psychiatrie sur le secteur sanitaire

Les actions de soins financées en 2020 ont été nombreuses :

- **des actions spécifiques en pédopsychiatrie, au bénéfice des adolescents et des jeunes** (Projets territoriaux de santé mentale, Plan d'actions pédopsychiatrie 44, fonds d'innovation organisationnelle de la pédopsychiatrie du Ministère de la santé), représentant en 2020 le plus fort niveau d'accompagnement financier sur le champ sanitaire (4,8M€) ;
- **un appel à manifestation d'intérêt en santé mentale** « personnes hospitalisées au long cours » en psychiatrie: ce sont plus de 14 projets qui sont financés à hauteur de 4 M€ (accès au logement, coordination de parcours, équipe mobile d'appui, etc.) ;
- la **réhabilitation psycho-sociale** s'exerce dans neuf centres de proximité hospitaliers labellisés au cours de l'année 2020 et accompagnés pour un montant de plus de 2 M€. Elle vise à favoriser l'autonomie des personnes souffrant de troubles psychiques et leur intégration dans la communauté ;
- le **renfort des centres médico-psychologiques (CMP)**, au-delà du financement national des mesures Ségur (600 000 €), l'ARS a complété l'accompagnement à hauteur de 1 M€ permettant de renforcer les CMP de près 30 postes pour répondre aux besoins nouveaux en consultations ;
- **diverses équipes d'appui, de gestion de crise**, de gestion du psychotraumatisme ou encore une **Equipe Mobile Psychiatrie Précarité** ont été accompagnées au cours de l'année 2020 (à titre d'exemples : EMPP pour public migrant sur le Sud Loire, renforcement des équipes d'appui, d'urgence et de liaison adultes et adolescents en Sarthe, équipe mobile d'appui au médico-social en Sarthe, organisation d'un dispositif de réactivité sectorielle au Nord Loire, Equipe mobile territoriale pedopsy ASE en Vendée, etc.) ;
- des équipes de **SPID** (soins psychiatriques intensifs à domicile) ont bénéficié d'un renforcement pour prévenir et raccourcir les hospitalisations (une quinzaine de dispositifs mis en place ou en cours de mise en place depuis notamment 2 ans, suite à l'évaluation de 4 SPID historiques expérimentés depuis 2013 – soit un montant total de près de 5,5 M€) ;
- **l'accès aux soins somatiques** a été facilité (à titre d'exemples : Suivi somatique des patients dans le cadre d'articulations hospitalisation-ambulatoire et ville-hôpital à Angers, unité transversale suivi somatique et équipe de liaison somatique en Loire-Atlantique, etc.) ;
- la **déclinaison des mesures "autisme"** s'est poursuivie notamment pour accompagner quelques établissements de santé à participer aux nouvelles plateforme TND (diagnostic précoce et orientation des enfants) mais aussi pour développer des consultations adultes TSA troubles du spectre autistique) avec pour objectif la priorité résorption des dossiers du centre régional autisme et participation à la stratégie régionale sur le parcours TSA adulte ;
- des actions spécifiques pour **les personnes âgées** ont également été financées.

L'année 2021 sera marquée par la consolidation de l'offre existante en santé mentale, la réponse aux urgences actuelles, et la continuité des travaux engagés.

L'accompagnement et la consolidation des actions des établissements par l'ARS portera notamment sur :

=> la poursuite des travaux sur la transformation de l'offre au travers d'outils facilitant le parcours de santé et les articulations entre le sanitaire et le médico-social (Projets territoriaux de santé mentale, Plan d'actions pédopsychiatrie 44, Fonds d'innovation organisationnelle de la pédopsychiatrie du Ministère de la santé, AMI santé mentale "personnes hospitalisées au long cours, projets d'innovation dits "article 51", etc.) ;

=> la poursuite de l'accompagnement au renforcement de l'offre sanitaire qui concerne deux types de mesures :

- mesures d'urgences immédiates pour répondre aux situations de tensions liées à la crise du COVID:

- recrutement de personnels de profil non habituel en hospitalisation à temps plein (éducateurs spécialisés, psychomotriciens, ergothérapeutes, etc.) ;

- renforcement de la pédopsychiatrie de liaison en pédiatrie ;

- identification d'une initiative prioritaire sur chaque département articulant sanitaire et médico-social.

- mesures structurelles, parmi ces dernières peuvent être présentées :

- déploiement massif des soins intensifs à domicile,

- structuration de la filière TCA (troubles des conduites alimentaires)

- création d'une unité de soins intensifs en psychiatrie (USIP)

- renforcement des SUMPPS (services universitaires médicaux de prévention et de promotion de la santé).

Les autres-travaux prévus au titre de l'année 2021 :

- la création du centre régional du psycho traumatisme porté par le CHU de Nantes, dont l'officialisation est prévue début avril ;

- le projet "article 51", porté par le CHU de Nantes, le CESAME et l'EPSM 72 sur la détection et la prise en charge précoces des psychoses émergentes des jeunes ;

- le déploiement des CLSM (conseils locaux de santé mentale) ;

- l'accompagnement de la mise en oeuvre de l'article 84 de la loi de financement de la sécurité sociale 2021 réformant les mesures d'isolement/ contention en hospitalisation psychiatrique.

Autres actions envisagées :

- Renfort de ressources humaines : l'appui aux services d'hospitalisations les plus en difficultés par des mobilités internes, le financement de personnels (médecins, IDE, psychologues) à la retraite, au vu des difficultés de recrutement de nouveaux personnels, du renfort des MDA et des SUMPPS pour faire face aux besoins des jeunes;

- Appui au développement de la télémédecine (téléconsultations, téléexpertise) à développer en lien avec les partenaires (MDA, milieux scolaire et universitaire, etc.).

Ces projets sont identifiés et priorisés en tenant compte des priorités du PRS, de la feuille de route nationale, de l'actualité régionale ainsi que des PTSM (Projets Territoriaux de Santé Mentale).

Des échanges réguliers avec les différents partenaires permettent une concertation régionale autour de sujets spécifiques (renfort exceptionnel et mesures d'urgences liées au COVID, identification de filières régionales de prise en charge spécifiques, etc.).

Les jeunes, un public particulièrement touché par la crise sanitaire

La **dégradation de la santé mentale des jeunes** est un constat partagé par l'ensemble des acteurs des Pays de la Loire. Les services de psychiatrie, de pédopsychiatrie, les services de pédiatrie comme, par ailleurs, les MDA, les SUMPPS, les associations, etc., tous observent les mêmes situations de mal-être chez les jeunes. Des situations d'isolement, de souffrance des parents, des inquiétudes sur le devenir impactent les collégiens et lycéens.

Objectivée en premier lieu chez les étudiants qui doivent faire face à des problèmes économiques et des situations d'isolement y compris en santé, la détresse se révèle également aujourd'hui chez les plus jeunes, notamment en milieu scolaire et se traduit, comme à l'Université, par une augmentation des situations de décrochage.

L'anxiété, la dépression, les idées suicidaires, parfois accompagnées de passage à l'acte, les troubles du comportement alimentaire et les décompensations psychiques en sont les principales manifestations.

L'**augmentation de l'activité en psychiatrie** de l'adulte et de l'enfant, en ambulatoire et en hospitalisation, est constatée sur tout le territoire de la région, avec des niveaux de tensions différents. La **pédopsychiatrie et les services de pédiatrie sont particulièrement touchés**. En Loire-Atlantique, malgré l'ouverture récente en janvier 2021 d'une nouvelle unité de pédopsychiatrie sur le territoire de Saint Nazaire, les capacités d'accueil et de réponses aux urgences restent encore tendues dans ce contexte actuel.

De la même manière, une **augmentation des demandes de consultations dans les SUMPPS** est également signalée (+12 % pour le SUMPPS d'Angers, +20% pour le SUMPPS de Nantes), marquant ainsi la détresse psychologique et psychique que peuvent connaître les étudiants, notamment pour ceux étant encore au sein de leur campus universitaires.

Enfin, plus récemment, **les MDA font remonter un afflux de nouvelles sollicitations** concernant les plus jeunes et leurs familles.

Si l'on se réfère aux résumés de passage aux urgences ou aux données d'activité du **dispositif Vigilans**, le phénomène ne se traduit pas, à ce stade, par une augmentation des tentatives de suicide mais, l'observation de l'évolution de cette situation reste donc un sujet de préoccupation.

Les actions de l'ARS Pays de la Loire pour la santé mentale des jeunes

Pour faire face à cette problématique, une **stratégie régionale d'actions a été mise en place en 2020** visant, sur le champ de la prévention, la consolidation des dispositifs de repérage et d'évaluation et le développement de la formation en santé mentale. Sur le champ de la prise en charge, elle vise l'amélioration de la lisibilité de l'offre, l'état des lieux des besoins et le renforcement des réponses dédiées, notamment en urgence, au sein des établissements de santé.

Ainsi **de la documentation sur les ressources existantes a été actualisée ou créée et diffusée** : cartographie de l'offre d'écoute Missions locales/MDA, annuaire des acteurs de la prévention du suicide (document produit par le CreHPSY). Une démarche de renforcement des SUMPPS a été engagée, la mise en place de formations aux premiers secours en santé mentale a été engagée à l'Université, des formations à la prévention du suicide ont été programmées, des équipes mobiles pour la prise en charge des adolescents et des unités de périnatalité/pédopsychiatrie ont été créées, le nombre de lits d'hospitalisation en pédopsychiatrie sur la Loire Atlantique et des hôpitaux de jour pour adolescents a été augmenté, plusieurs enquêtes de besoin dont une en direction des médecins généralistes et des psychiatres libéraux ont été lancées.

Une étude est en cours sur les **besoins de renfort des MDA et des CMP** infanto-juvéniles sur l'ensemble de la région. Pour les **CMP**, c'est plus de 30 postes qui ont été créés par l'ARS fin 2020 pour renforcer les besoins en consultations au-delà du financement par les mesures Ségur.

Les professionnels ont également besoin de soutien, l'**association SPS (Soins aux Professionnels de la Santé)**, partenaire de l'ARS, a renforcé sa plateforme pour les étudiants grâce à un numéro vert dédié et à une application mobile.

Enfin, **d'autres actions proposées par les MDA**, pourraient permettre d'améliorer le repérage précoce des situations :

- Mise en place de webinaires à destination des professionnels en contact avec les jeunes – pilotage par la MDA 44. Un développement sur trois ans dans les 5 MDA est prévu, alliant échanges théoriques et temps de regroupements locaux pour des échanges de pratique.
- Mise en place d'ambassadeurs du Net (détails attendus)

L'ensemble de la région Pays de la Loire est donc mobilisée pour tenter de limiter l'aggravation de la situation et apporter la meilleure réponse possible aux jeunes touchés y compris les enfants et à leur famille.

Illustrations de dispositifs "Actions santé mentale en faveur des jeunes" impactés par la crise sanitaire

1 - L'ARS a, au cours de l'année 2020, créé le **dispositif Vigilans** visant à prévenir et limiter la réitération suicidaire. Il a ouvert au CHU d'Angers le 27 janvier 2020. Dans son Projet régional de Santé, l'ARS Pays de la Loire prévoit la mise en oeuvre d'actions visant à renforcer la prévention du suicide, le repérage précoce des signes de souffrance psychique et le suivi des personnes hospitalisées suite à tentative de suicide. Ce dispositif contribue à répondre à ce besoin.

"La crise sanitaire a marqué la phase d'implantation et le déploiement régional de Vigilans Pays de la Loire. Pour l'équipe opérationnelle, composée de 2 ETP infirmiers, la montée en charge a été progressive. En complément de notre fonctionnement habituel, nous avons instauré, de mars à mai, des appels précoces systématiques pour lutter contre l'isolement dans un contexte de confinement".

Dewi le Gal, psychiatre coordinateur Vigilans Pays de la Loire

2- Mesure phare du plan « Bien être et santé des jeunes » destinée aux jeunes de 11 à 21 ans en mal- être psychologique, **l'expérimentation Ecout'Emoi** s'est poursuivie dans les Pays de la Loire pendant la crise sanitaire (avec une interruption sur le 1^{er} confinement). Ce parcours coordonné de prise en charge et d'accompagnement a permis un accès facilité à des consultations de psychologues libéraux. Le renforcement de la formation en santé mentale, pour les professionnels et l'inclusion dans un parcours de soins pour les jeunes, ont été coordonnés par les Maisons des Adolescents (MDA) des deux territoires expérimentateurs (St Nazaire et Cholet) de la région Pays de la Loire.

« En Loire- Atlantique, la MDA a connu une augmentation d'environ 25% des entretiens réalisés pour chaque jeune reçu depuis le début de la crise sanitaire. Les délais de rendez- vous se sont allongés et sont d'environ un mois et demi (habituellement 15 jours en moyenne). Nous sommes en discussion avec l'ARS Pays de la Loire pour un renforcement de nos moyens. Cet accroissement d'activité montre la pertinence de ce dispositif Ecout'Emoi, à un moment où les jeunes en ont particulièrement besoin. D'autant plus que la période que nous traversons mobilise les médecins généralistes et les services spécialistes (pédo- psy...). Les propositions intermédiaires, telles que Ecout'Emoi ou la MDA sont d'autant plus indispensables ».

Patrick Cottin, directeur de la maison des adolescents de Loire- Atlantique.